



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 25 novembre 2005 — N° 189

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Audet, ministre des Finances, fait une déclaration concernant l'indexation du régime fiscal et les réductions de l'impôt des particuliers.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Audet, ministre des Finances, dépose :

L'annexe à sa déclaration ministérielle.

(Dépôt n° 2408-20051125)

M. Legault (Rousseau) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Dépôts de pétitions

Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 153 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le transport scolaire des enfants fréquentant l'école primaire de la Clé-des-Champs, à Saint-Augustin de Mirabel.

(Dépôt n° 2409-20051125)

25 novembre 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 381 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Bernard-Pilon et Trudeau, à Beloeil.

(Dépôt n° 2410-20051125)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Champagne (Champlain) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 514 citoyens et citoyennes du Québec, particulièrement de la région 04, concernant la gestion des services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2411-20051125)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Turp (Mercier) dépose :

Copie d'un avis juridique des avocats et conseillers juridiques Sack Goldblatt Mitchell, en date de novembre 2004, intitulé *La création d'un système national de services d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants à la lumière des obligations du Canada en vertu de l'ALÉNA et de l'OMC*.

(Dépôt n° 2412-20051125)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

25 novembre 2005

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Thériault, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Mme Caron (Terrebonne) et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne en ce vendredi 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi sur le Directeur des poursuites publiques ;

25 novembre 2005

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Després, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 129, Loi modifiant la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 129 est adopté.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 129 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 24 novembre 2005, sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 130, Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

25 novembre 2005

À 13 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 130, Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 130 est adopté.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 130 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 23 novembre 2005, sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 83 est adopté.

25 novembre 2005

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 29 novembre 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 51, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 29 novembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET